

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
08 JUIN 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	7
Votants	11

OBJET :
4. FOURNITURE DE BUREAU.
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LA
COMMUNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-20210615/02072021/04_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le mardi quinze juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Jean Pierre ENGELAERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER

Absents : M. Régis DEVEY, Mme Christiane CAPPELLE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que le groupement de commande est régi par les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville ont décidé de créer un groupement de commandes commun pour le lancement d'un marché relatif à la fourniture de bureau, de papiers et de consommables informatiques.

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement est formalisée par une convention. Le groupement prendra fin au terme des marchés qui sera conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

La commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement de commandes, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

À ce titre, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Autorise la constitution de ce groupement de commandes auxquels participeront la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville, pour les fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes présentée en annexe et autoriser à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;
- Autorise la signature par le maire du marché à intervenir, après attribution par la commission d'achat ;
- impute les dépenses correspondantes au CCAS sur le budget du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

